

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

Comité Local Participatif sur l'Eau : CLaP'eau du 23 septembre 2013
Salle des fêtes de Rioux-Martin

Présents :

BONIFACE Joël, Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
DANIEL Jean-Paul, Fédération de pêche de la Charente
LAROCHE Daniel, AAPPMA de la Tude
CHADEFAUD Adrien, propriétaire / exploitant
ROUX Marc, propriétaire
DUMONTET Patrice, propriétaire / exploitant
TARTARIN Michel, propriétaire
PAGNOUX Andrée, propriétaire / usufruitière
BURKE Joceline, propriétaire
AGUERA Denis, propriétaire
GARGOT Franck, propriétaire
CHASLARD Nicolas, Chambre d'Agriculture de la Charente, animateur Natura 2000
CHAILLOUX Alain, propriétaire du moulin de la Tannerie
GUGLIELMINI Brigitte, propriétaire / exploitante
FOURRAGON Claude, propriétaire / exploitant
GALLOT Daniel, propriétaire
POISSON Roland, propriétaire
POIRIER Alexis, propriétaire / exploitant
BARDON Bernard, propriétaire / exploitant
TEXIER Jean-François, propriétaire / exploitant
LAFAYE Jean-Claude, Maire d'Yviers
BRUDY Micheline, propriétaire
VALLET Alain, Maire de Bardenac
MARTIN Francis, propriétaire
BRIE Jacques, association Charente Nature
RIVOLET Patrick, entreprise

Assistaient à la séance :

PANNETIER Gaël, Technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
NADAUD Géraldine, Adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet

Ordre du jour :

- Présentation du syndicat
- Le bassin versant
- Historique
- Les compétences statutaires du syndicat
- Le fonctionnement
- Les moyens du syndicat
- La gestion des barrages
- Bilan des actions
- Contexte actuel
- Objectifs des actions « rivière » réalisées par le SIAH du Sud Charente
- Tranche de travaux n°8 pour 2013
- Amélioration de la continuité écologique
- La diversification des écoulements
- Les actions ponctuelles du programme et « L'ouragan Martin »
- Amélioration du fonctionnement du cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protections contre la divagation du bétail
- Rivière index Dronne
- Conclusions

Présentation du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne :

Présentation du bassin versant de la Dordogne et du bassin versant de la Tude et de la Dronne Charentaise : 417 km², ce qui représente 14.78 % du bassin versant de la Dronne, 36 communes sont adhérentes.

Historique : création du SIAH du bassin de la Tude en 1968. Objectifs initiaux : assainir la vallée de la Tude pour limiter les inondations, principalement sur Chalais et Montmoreau et nécessité de reconquête des vallées dictées par une politique agricole nationale. Pour cela la Tude a été curée et calibrée et 30 barrages ont été construits (1 100 000 € de travaux sur 12 ans). Depuis le 1^{er} janvier 2012 : nouveaux statuts avec l'intégration de nouvelles communes sur le bassin de la Tude et la prise en charge de la Dronne charentaise et de ses affluents. Il manque seulement 4 communes du périmètre physique du syndicat.

Aujourd'hui : 200 km de cours d'eau, 34 affluents et 36 communes. Les compétences statutaires du syndicat : la gestion des eaux, la gestion des ouvrages hydrauliques (barrages), les travaux d'aménagements hydrauliques, les travaux d'entretien de la Tude, de la Dronne et de leurs affluents et la lutte contre les plantes envahissantes (principalement la Jussie).

Fonctionnement du syndicat : collectivité publique territoriale avec un comité syndical (72 délégués), un bureau (12 membres), 3 vices présidents et 1 président. 1 technicien de rivière qui fait la coordination technique, administrative et financière du syndicat entre : les 36 communes, les acteurs locaux, les riverains, les agriculteurs, les propriétaires de moulins, les partenaires financiers, les partenaires institutionnels, la réglementation, les marchés publics, les entreprises, les agents à temps partiel, le chantier d'insertion PASS Sud Charente...

Les moyens du syndicat :

- Moyens financiers : taxe communale (il n'y a plus de taxe pour les propriétaires riverains) + subventions publiques en fonction des projets, en 2012 : 73 733 € de taxe communale et dépenses budgétaires prévisionnelles : environ 250 000 €. La différence est financée par les subventions.
- Moyens humains : 1.65 ETP : 1 technicien rivière à temps plein, Gaël PANNETIER (depuis 2000), 1 adjoint technique à mi temps, Emmanuel STEFANINI (depuis 2009), 1 adjointe administrative à temps partiel, Géraldine NADAUD (depuis 2012) et conventionnement avec l'association d'insertion PASS Sud Charente (depuis 2004).
- Moyens techniques : petit matériel d'entretien, deux véhicules tout terrains et une barque à moteur avec remorque.
- Moyens administratifs : fait à 90 % par le technicien, la comptabilité et les payes sont réalisées par la Mairie de Chalais. Depuis mars 2012 : mise en place d'un site internet.

La gestion des barrages : entre 1969 et 1980 : création de 30 barrages liés à des moulins. Depuis 2007 mise en place d'un protocole de gestion des vannes validé par l'AAPPMA de la vallée de la Tude, l'ONEMA et la DDT. Différents types de barrages : les vannes de décharges, les vannes verticales ou « guillotines » et les seuils mobiles ou clapets.

Bilan des actions : travaux de restauration, d'entretien (programmes annuels depuis 2005) et exceptionnels (dégagement tempête + travaux complémentaires : 160000€ de travaux sur la bassin de la Tude).

Contexte actuel : L'Europe : Directive Cadre sur l'Eau : atteindre le bon état écologique et chimique des eaux, l'Etat, le district Adour Garonne : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le bassin versant de la Dordogne : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux / programme de mesures (en cours de rédaction), le bassin de la Tude et le bassin de la Dronne Charentaise : un programme d'actions pluridisciplinaire.

Projection d'un film de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la gestion des rivières.

Retrouvez cette vidéo sur le site internet du syndicat : <http://www.siahsudcharentetudedronne.com/>

↳ Directive Cadre sur l'Eau 2015 / Hydromorphologie / Vidéo espace rivière et territoire

Point sur le programme pluriannuel de gestion en cours sur le bassin de la Tude (2005 / 2015)

Un programme de travaux 2005-2015 : diagnostic initial, choix des orientations par les élus, prise en compte de d'Intérêt Général avéré (DIG), définition et phasage des travaux, création d'un document d'incidence des

travaux, mise en place d'une documentation d'évaluation appropriée des incidences au regard des objectifs du site Natura 2 000 (n° FR 54000419 de la Vallée de la Tude). Au final : enquête publique avec arrêté préfectoral et réalisation des 10 tranches de travaux.

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) / marchés publics en lien avec le site Natura 2 000 depuis 2006. Objectif principal : DCE (Directive Cadre sur l'Eau) en 2015.

Le SIAH échange avec l'ensemble des partenaires concernés, prend en compte la réglementation existante et concilie avec les contraintes liées au milieu. L'ensemble de ces prescriptions est inscrit dans un cahier des charges adapté annuellement.

Actions complémentaires à l'entretien de la végétation : renaturation des berges, site pilote de régénération spontanée de ripisylve, plantations, abreuvoirs, effacements d'ouvrages, passes à anguilles, diversification des écoulements, continuité écologique, partenariat avec EPIDOR pour l'exploitation de la pêche d'anguilles au moulin de Poltrot dans le cadre du plan index rivière Dronne...

Les objectifs des actions rivières réalisées par le SIAH sont :

- Gérer les dysfonctionnements hydrauliques observés (entretenir et aménager la section d'écoulement, conforter les portions des berges d'une façon localisée et adaptée, entretenir les ouvrages hydrauliques...),
- Améliorer les qualités environnementales des rivières (diversifier les écoulements des eaux et les habitats, aménager les barrages / assurer la continuité écologique, concilier les usages liés à l'eau...). Et ce afin de tendre vers une amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

La 8^{ème} tranche en 2013 :

Cours d'eau concernés :

- L'Argentonne : 11 km, catégorie piscicole : 2
- La Tannerie (affluent de l'Argentonne) : 1,5 km, catégorie piscicole : 2
- La Belle Eau (affluent de l'Argentonne) : 1,5 km, catégorie piscicole : 2

Pour des questions budgétaires, les 2 autres affluents de l'Argentonne : Le ruisseau des Gorces et celui de Chez Gerbeau, feront l'objet d'un entretien l'année prochaine.

Avant, pendant et après ses interventions, le SIAH doit :

- Prendre en compte la réglementation existante : évolution sur des propriétés privées (rivières non domaniales), d'où la nécessité d'une Déclaration d'Intérêt Général soumise à enquête publique (validée en 2006), Police des eaux et de la pêche (DDT, ONEMA et FDPPMA), du classement de la vallée en zone Natura 2000 et son document d'objectif (DOCOB),
- Concilier les contraintes liées au milieu : l'occupation des sols (cultures), le cycle biologique de la faune et de la flore et les saisons, les conditions météorologiques,
- échanger avec l'ensemble des partenaires concernés : riverains, élus, organismes, administrations...

L'ensemble de ces prescriptions est inscrit dans un cahier des charges adapté annuellement.

Travaux qui seront réalisés : entretien de la ripisylve, diversification des écoulements et travaux ponctuels (renaturation des berges et enlèvement d'embâcles). Coût : 120 000 €. Partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional et le Conseil Général de la Charente.

En plus de cette réunion publique pour communiquer sur cette 8^{ème} tranche, des panneaux d'information seront installés sur le terrain.

Afin de réduire de façon significative les incidences sur toutes les espèces, le SIAH veille au respect du DOCOB Natura 2 000, à l'adaptation du cahier des charges, à la gestion des rémanents, au respect des périodes les plus favorables pour les travaux... Le technicien porte une attention particulière avant chaque intervention.

Les travaux débiteront le 10 octobre 2013 et seront réalisés par 2 structures différentes :

- L'entreprise RIVOLET : l'Argentonne, avec mini pelle à chenille + grappin,
- Le chantier d'insertion PASS Sud Charente : La Tannerie et la Belle Eau, intervention uniquement manuelle.

L'entreprise intervient par l'intérieur du cours d'eau afin de libérer la section d'écoulement et de redonner de la lumière à l'intérieur du cours d'eau. Les extérieurs des berges sont à la charge du riverain.

Les travaux seront réalisés en concertation avec les propriétaires. Cependant il arrive que pour des raisons

techniques, il n'y est pas le choix de la méthode d'aménagement. Il n'y aura pas de curage de la rivière ni de création de fosses. C'est en réaménagement l'amont que des petites fosses pourront se recréer.

Concernant les arbres coupés : le bois d'oeuvre est laissé entier et marqué si il ne peut être entreposé sur sa parcelle. Le bois d'oeuvre sera à évacuer par les propriétaires. Les rémanents (têtes d'arbres, ronces...) peuvent être brûlés ou broyés.

Rôle de la ripisylve sur la rivière :

- Rôle mécanique : maintien des berges par l'enracinement, effet brise-vent, espace de transition entre la terre et l'eau,
- Rôle biologique : ombrage des eaux limitant le réchauffement, abris, caches pour les animaux, piège les nitrates et les phosphates,
- Limite les impacts des crues : dissipe l'énergie du courant, piège les embâcles et les débris de toute sortes, limite les érosions des berges en période des hautes eaux.

Arbres, arbustes et herbacés, par leurs strates successives forment la ripisylve du cours d'eau, zone de transition entre la rivière et le milieu terrestre. C'est dans l'intérêt de tous que cette ripisylve existe, qu'elle soit diversifiée (dans les essences et dans les âges) et qu'elle bénéficie d'un entretien adapté.

Les plantations faites par le SIAH sont suivies pendant 4 ans. Une convention est signée avec les propriétaires riverains qui souhaitent réaliser des plantations.

Autres actions réalisées sur la rivière :

- Renaturation des berges et génie végétal à base de fascines de saules,
- Entretien des barrages,
- Coupe des arbres morts, penchés ou dangereux,
- Intervention sur des arbres tombés pouvant créer des embâcles,
- Arrachage de la Jussie (plante envahissante),
- Récupération des déchets...

Diversification des écoulements et des habitats aquatiques :

L'objectif de cette diversification est d'améliorer l'habitat pour la faune aquatique. Des aménagements ont été réalisés en 2011 avec accord de l'Etat, de l'ONEMA et la Fédération de Pêche de la Charente. Ces petits aménagements ont été disposés sur des points précis dans le but d'améliorer la diversité des écoulements en période de basses eaux. Ils permettent la création de caches pour la faune aquatique. On trouve des seuils / radiers en bois avec échancrures, des risbermes, des déflecteurs, du reméandrage du lit mineur, des épis, du positionnement de blocs...

Amélioration de la continuité écologique :

L'objectif est d'assurer la continuité écologique des sédiments, de la faune et de la flore, au niveau des barrages, ponts, seuils, radiers, buses... en rechargeant le lit mineur. 17 points ont été identifiés sur la tranche 8 et devront être traités durant ces travaux. Des pêches électriques ont été réalisées suite à ces aménagements afin de voir leurs impacts sur la vie piscicole. Les résultats sont probants.

Certaines espèce cibles de poissons sont toujours présentes sur la partie médiane de l'Argentonne, alors qu'elles ont disparues sur la casi totalité du bassin versant de la Tude.

Amélioration du fonctionnement du cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protections contre la divagation du bétail :

Au pâturage, l'alimentation en eau du bétail, et plus particulièrement des bovins, s'effectue très souvent directement dans les rivières et les ruisseaux. Cette pratique engendre une dégradation des berges, pose des problèmes sanitaires, impact la gestion et la préservation de la ressource en eau. Tout cela est préjudiciable aux usages et au milieu.

L'opération « abreuvoirs » sur le bassin de la Tude est une opération pilote sur le bassin Adour Garonne. Quelques chiffres sur la mise en place de cette opération : 112 pompes de prairies installées, 15 bacs gravitaires, 7 passerelles, 1 600 m de tuyau, 20 km de clôtures neuves, 10 km de clôtures déplacées, 30 km de berges et de ripisylve protégées, 1 300 bovins concernés, 30 conventions signées avec des éleveurs. Coût en matériel : 62 000 €.

La rivière Dronne, site national de référence pour les anguilles :

Pour tenter d'apprécier l'efficacité des mesures conservatoires contenues dans le plan national anguille, il est prévu de mettre en place des réseaux de suivi de l'espèce sur des « rivières index ». Ce réseau, coordonné, au niveau national, par l'ONEMA, doit représenter les principaux contextes des rivières françaises à anguilles. La rivière Dronne a été retenue comme l'un de ces sites nationaux.

Pour la mise en oeuvre des sites index, il est prévu de s'appuyer sur des porteurs d'actions locaux. EPIDOR a été sollicité pour porter le site index Dronne et la pêche scientifique de Poltrot (à Nabinaud) a été retenue comme l'un des 3 sites sur la Dronne.

Pour le moulin de Poltrot :

- Maître d'ouvrage : EPIDOR,
- Propriétaire du Moulin de Poltrot : la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre, qui met son site à disposition,
- Opérateur : SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne.

Afin de quantifier les résultats et d'évaluer l'efficacité des aménagements, un suivi piscicole est réalisé : inventaires avant, l'année d'après et 3 ans après, sur 3 points de pêche (amont, médian et aval).

Anguilles capturées et marquées, campagne 2011-2012 : 143

Anguilles capturées et marquées, campagne 2012-2013 : 203

Utilisation plus facile que prévue : 1 personne est capable de gérer la pêche, pas de nécessité de rester toute la nuit (colmatage limité en période normale, capacité de stockage des poissons), plage de fonctionnement : de 18 à 60 m³/s (soit de Q à Q x 3), pêche efficace avec des pics de captures importants. Mais capture de poissons blancs problématique en fin de saison : colmatage parfois problématique.

Questions diverses :

Intervention de l'entreprise RIVOLET :

Intervention sur l'Argenton avant le 10 octobre et jusqu'à la fin de l'année. Le calendrier d'intervention sera fonction de la météo et 1 à 2 équipes interviendront. Les travaux débuteront par l'amont. Les travaux d'aménagement de diversification qui seront réalisés servent principalement lors des basses eaux. Ils n'ont pas d'impacte lors des hautes eaux.

L'entreprise invite les riverains à venir le voir pendant les travaux.

10 sites devront être alimentés en matériaux pour le rechargement du lit. Des lieux de stockage devront être trouvés, en partenariat avec les propriétaires.

Sur la Tannerie et la Belle Eau c'est le chantier d'insertion PASS Sud Charente de Rioux-Martin qui interviendra mais uniquement manuellement.

Si inquiétude ou questionnement sur les travaux : voir le technicien rivière.

Les linéaires de compétences du SIAH sont décidés par les communes. Si une commune souhaite ajouter un affluent elle doit en délibérer et soumettre sa demande au SIAH qui statuera en comité syndical sur l'intégration d'un nouveau linéaire de cours d'eau.

Mr VALLET souhaite connaître la prise en compte du site Natura 2000 ainsi que les éventuelles contraintes. Le SIAH était force de proposition lors de l'élaboration du DOCOB Natura 2 000 Vallée de la Tude. Les fiches actions, liées au cours d'eau, en places aujourd'hui et animées par la Chambre d'Agriculture ont été travaillées avec le SIAH.

Les travaux, réalisés dans le cadre du programme décennal, sont validés par la fédération de la pêche et par la DDT. Ces travaux sont subventionnés entre 75 et 80 %. Partenaires financiers pour la 8^e tranche de travaux : l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Régional Poitou Charentes et le Conseil Général de la Charente.

Mr FOURRAGON et d'autres agriculteurs présents témoignent sur l'opération abreuvoirs. Satisfaits dans l'ensemble mais un bémol sur les clôtures électrifiées qui nécessitent un suivi régulier (contact avec la végétation, perte d'intensité, piles à plat...) et dont les clos sont sujets au vol. Il propose de remettre du fil barbelé. Les vaches laitières qui consomment plus d'eau s'adaptent également au système de buvette.

Un inventaire et un suivi piscicole seront réalisés, avant les travaux, 1 an après et 3 ans plus tard, afin d'évaluer l'efficacité des aménagements et des travaux (rétablissement de la continuité écologique, diversification des écoulements, opérations abreuvoirs, plantations...). Cela permettra de connaître le nombre d'espèces piscicoles ainsi que leur population, en lien directe avec la qualité du cours d'eau.

Pour quantifier au mieux ces résultats, les pêches électriques auront lieu en amont, au médian et en aval de la rivière.